

VILLE DE MUTZIG



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE NUISANCES ACOUSTIQUES DOSSIER PLU APPROUVE

Jérôme ESPARGILIERE

URBANISME - PAYSAGE - ENVIRONNEMENT

nceif.st



ANNEXE NUISANCES ACOUSTIQUES

Arrêté Préfectoral du 25 Juin 1999 portant classement des infrastructures de transports terrestres du Département du Bas-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage

Extrait des annexes à l'Arrêté Préfectoral
concernant la Commune de MUTZIG

Infrastructure concernée	Débutant à	Finissant à	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur (*)
RD 1420	A 352	RD 804	2	250 m
RD 392	Limite Est de Mutzig	Limite Ouest de Dorlisheim	3	100 m
RD 392	Limite Ouest de Mutzig	Limite Est de Mutzig	4	30 m

(*) Secteur affecté par le bruit de part et d'autre du tronçon et dans lequel existent des prescriptions d'isolement acoustique déterminées en application de l'article 13 de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

L'Arrêté Préfectoral du 25 Juin 1999 peut être consulté :

- En Préfecture : Direction des Actions de l'Etat –
Mission de l'Aménagement du Territoire et des Affaires Européennes –
5, place de la République – 67000 Strasbourg
- A la Direction Départementale de l'Équipement :
Service Urbanisme et Aménagement – Cellule Urbanisme Etat –
42, rue Jacques Kablé – 67070 Strasbourg CEDEX
- A la Mairie de MUTZIG

Commune de Mutzig

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Etapes administratives

PLU arrêté le:	Echelle: 1/15000	Plan de nuisances acoustiques	Aché J. ESPARGUEIRE 14, rue de l'Église 67100 Mutzig
PLU approuvé le:	Date: 20/06/06		
Modifications:			

LEGENDE

limite de la commune

limite de zone

U désignation de zone

largeur du secteur de nuisance acoustique

